



# Contr'Attak !

L'expression libre du  de la Seine Maritime

Juin 2009

« Ce n'est la révolte en elle même qui est noble,  
mais ce qu'elle exige » Albert CAMUS

## SOMMAIRE :

*L'Edito*

*Petites révisions*

*Compte rendu CHS  
du 30 juin 09*

*Compte rendu CAPL  
de notations*

## EDITORIAL : Déclaration liminaire au CTPD du 2 juillet 2009

Alors que le gouvernement ne cesse de communiquer sur le bien fondé de sa politique et la poursuite de ses réformes, le pays accroît la précarisation et l'Etat choisi le moins disant en matière de services publics, pourtant essentiels au lien social.

Le remaniement ministériel le montre, le gouvernement et son allié le MEDEF ont choisi de rester sourds aux exigences sociales exprimées par les salariés, les privés d'emploi, les retraités et les fonctionnaires.

Malgré l'ampleur des mobilisations, en dépit du besoin aujourd'hui évident de plus d'intervention publique pour s'opposer à un système qui mène notre société au chaos et malgré la demande exprimée par une très grande majorité de la population d'un renforcement des services publics pour garantir les solidarités et combattre les inégalités, le gouvernement actuel entend poursuivre sa politique de casse.

Alors que le nombre des chômeurs s'accroît de plusieurs dizaines de milliers chaque mois, le Premier Ministre réaffirme sa volonté de supprimer 30.600 postes en 2009 et 35.000 en 2010 pour la seule Fonction publique de l'Etat. Cyniquement, le même se félicite que les suppressions de postes effectuées en 2008 soient supérieures de 5.000 au chiffre pourtant déjà considérable (22.000) prévu en loi de Finance. (Rappel : 61 suppressions de postes à la DGFIP 76 en 2009)

Dans le prolongement de sa politique de toujours moins d'Etat, le gouvernement accélère la mise en oeuvre de la RGPP. Parallèlement, aux restructurations qui touchent ou vont toucher tous les services et établissements, ce sont des pans entiers de missions qui sont abandonnés ou concédés au privé, sous couvert de simplification administrative ou de mise en conformité avec le droit de la concurrence européenne.

1/1

FUSION IMPOTS-TRESOR

C'EST QUAND MÊME PLUS  
PRATIQUE AVEC UN SEUL  
GUICHET!



Considéré comme un obstacle pour la mise en oeuvre de ces orientations, le statut des fonctionnaires constitue une cible principale de l'offensive néo libérale. Dans la foulée du rapport SILICANI, une proposition de loi vise à placer tous les agents de la Fonction publique territoriale sous contrat de droit privé.

La Fonction publique de l'Etat n'est pas épargnée et, après le mauvais coup déjà porté, c'est le projet de loi dit de « mobilité » qui a été approuvé inscrit par la commission des lois le 17 juin. De toute évidence, la majorité gouvernementale entend de faire passer les mesures rétrogrades de ce projet dans le courant de l'été :

L'article 6 est un pas vers l'individualisation des rémunérations, au mépris des solidarités entre les agents d'un même service par le biais de la généralisation des détachements. En outre, il exonère l'administration de toute disposition visant l'harmonisation des rémunérations indemnitaires.

**L'article 7 remet en cause la garantie de l'emploi, principe fondamental du statut, mais aussi remet en cause le principe même de la fonction publique de carrière. Il s'appliquerait dans un cas bien précis : celui où le poste de l'agent serait supprimé après restructuration, c'est la suite logique des destructions des services publics, le signe de nouvelles suppressions d'emplois et l'introduction de plus de flexibilité dans la Fonction publique, pouvant aller jusqu'au licenciement.**

**L'article 8 autoriserait le cumul d'emplois à temps incomplet entre les trois versants de la Fonction publique, un véritable écartèlement professionnel. Il s'agit là encore de soumettre les agents publics à un système d'emplois précaires et discrétionnaires.**

**Article 9 : Il s'agit là encore de soumettre les agents publics à un système d'emplois précaires et discrétionnaires. Autoriser et renforcer le recrutement de personnels sous contrat, en dehors des règles statutaires, c'est introduire plus de flexibilité et de développement de la précarité dans la Fonction publique. Ce que nous ne pouvons accepter. La permanence de l'emploi (et donc du statut) sont la garantie fondamentale de la continuité du service public et du bon exercice des missions.**

**Selon l'article 10, les administrations et établissements des trois versants de la fonction publique pourraient faire appel à des intérimaires. En faisant appel à des intérimaires, au lieu d'effectuer des recrutements de fonctionnaires à la hauteur des besoins des services publics. Le gouvernement met ainsi en danger l'avenir même de la fonction publique et du service public.**

Pour les rencontres salariales qui devaient se tenir « avant la fin du printemps » le gouvernement se refuse d'aborder la question du décrochage du point d'indice par rapport à l'inflation autrement qu'au travers de la GIPA. Dans le même temps, WOERTH tente de mettre un terme à la rémunération assise sur la carrière en annonçant coup sur coup la volonté de généraliser le salaire au mérite et d'instaurer une part de rémunération adossée à la performance collective. (Rappel : +0,8% pour 2009)

La PFR se substituerait à la quasi totalité des régimes indemnitaires. Elle tiendrait compte, d'une part des responsabilités exercées, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées aux fonctions exercées et d'autre part de l'atteinte des objectifs fixés.

Cette politique d'affaiblissement du service public, nous la connaissons bien à la DGFIP. la DGFIP se veut même « exemplaire ». Plus d'un départ sur deux à la retraite n'est pas compensé ! Avec des conséquences simples : l'impossibilité de réaliser correctement toutes nos missions, un service rendu aux usagers de moindre qualité, des conditions de travail dégradées pour tous les agents...

Avec les agents qui se sont massivement inscrits dans les actions interprofessionnelles, nous exigeons :

- l'arrêt de la politique de suppressions d'emplois,
- l'augmentation significative de la valeur du point d'indice et la réévaluation de la grille
- indiciaire,
- le retrait des projets porteurs de reculs pour la population et les fonctionnaires,
- la préservation et l'amélioration des garanties collectives,
- le retrait du projet de loi mobilité.

Les représentants du SNADGI-CGT 76 au CTPD.

*Petites révisions en  
« Justice sociale »*

*C'est la période des examens  
et il est temps de passer aux  
révisions.*

*« Contrattack » vous propose  
4 petites questions :*

**Question 1 :**

*Sachant qu'entre 2000 et  
2007 les profits des  
entreprises du CAC 40 ont  
progressé de 97%, que les  
dividendes qu'elles ont  
distribués aux actionnaires  
augmenté de 255% alors que  
les investissements reculaient  
de 23%, pouvez vous dire qui  
a été surexploité :  
le capital ou le travail ?*

**Question 2 :**

*Sachant qu'en raison de la  
crise financière, les bénéfices  
des sociétés cotées au CAC 40  
ont baissé de 40% en 2008,  
mais que les dividendes versés  
aux actionnaires de  
seulement 14% et les revenus  
globaux des dirigeants de  
13%, (source : Les Echos) qui  
pensez vous a été mis à  
contribution pour payer la  
différence ?*

**Compte rendu du CHS du 30 juin 2009**

Le budget du CHS 76 a été doté d'un budget de 361266€.

La quasi totalité du budget 2009 a été ventilé dans toutes les directions (Douanes, DGFIP, Insee, DGCCRF) au CHS du 7 avril dernier.

1) Le reliquat à examiner était de 30095€.

Les propositions de travaux de la DSF retenues ont été :

- Réfection des dalles amiantées de la Cité administrative : 7782€
- Achat de matériel informatique pour quelques collègues présentant un handicap : 1300€

2) Présentation par les médecins de prévention d'un rapport sur les risques psycho-sociaux et de leur rapport annuel d'activité.

La CGT a fait remarquer que le nombre de consultations des médecins sur la souffrance au travail à l'ex DGI sont en augmentation et que nous n'avons connaissance des suites données par l'administration.

Il a été obtenu qu'un suivi soit fait avec les organisations syndicales afin d'aider les collègues en difficulté.

3) Nous avons étudié l'état des accidents de service 2008 ainsi que les rapports d'évacuations suite à exercices incendie.

A noter que l'exercice d'évacuation à la Cité administrative n'a pas été fait en concertation avec la DSF ce qui n'a pas permis de l'effectuer dans de bonnes conditions.

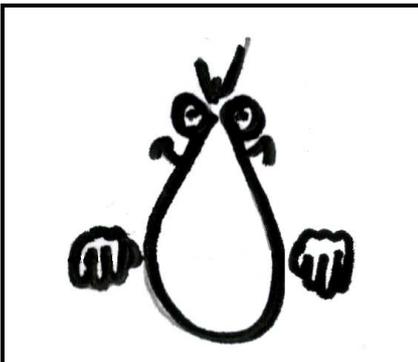
L'ex comptabilité publique ayant la gestion de la Cité s'est engagée à ce que cela ne se reproduise plus.

A cette exception près, les exercices sur les autres résidences se sont bien déroulés.

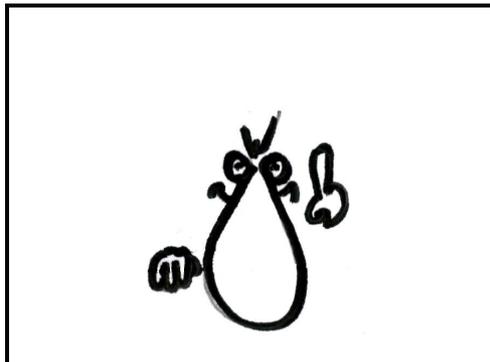
Un point sur l'incident amiante de la cité a été fait à notre demande. les travaux doivent reprendre en juillet.

Ceci n'est qu'un résumé, si vous souhaitez avoir plus de détails, n'hésitez pas à nous contacter.

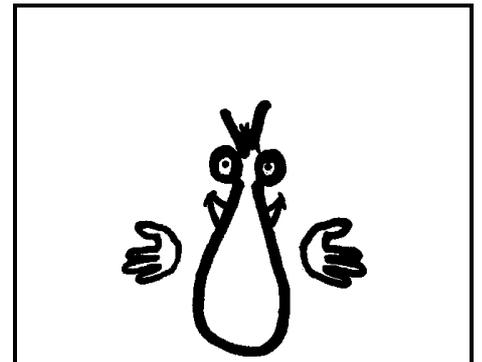
Jacques RICHER : 06 30 31 32 38 Fabrice TAVERNIER : 02 32 18 91 35



**Contre tous les mauvais coups du  
gouvernement**



**Construisons un contre pouvoir efficace  
pour les salariés**



**En adhérant au SNADGI-CGT**

**Compte Rendu des CAP Locales d'appels de notations, des 9, 11 et 15 juin 09**

**En préambule aux CAP Locales nous avons lu la déclaration liminaire suivante :**



Monsieur le Président des CAP locales siégeant les 8 et 10 et 15 juin 2009,

Cette année encore nous constatons que dans les réserves constituées pour ces CAP locales de notations aucune majoration de +0,06 n'est prévue.

Les représentants du SNADGI-CGT 76 ne peuvent que dénoncer cet état de fait qui consiste à affirmer implicitement que toutes les majorations maximales ont été attribuées dès la première phase de notation et que l'administration ne s'accorde aucune marge d'erreur quant à l'évaluation d'agents de notre département.

Nous souhaitons également dénoncer l'attitude de certains chefs de service qui supportent mal que les agents empruntent la procédure d'appel de notation, pourtant totalement légitime. Leurs réponses considérées comme méprisantes par les agents, impliqueront de mauvaises relations à venir dans leurs services, ce qui relève pour nous de l'irresponsabilité, car mettant à mal les bonnes relations auxquelles chaque agent doit pouvoir prétendre.

Nous ajoutons, qu'au moment où les chefs de services demandent de plus en plus de rigueur aux agents dans la conduite des procédures, certains d'entre eux semblent méconnaître celle d'appel de notation, notamment au niveau des délais, et nous le déplorons.

Les élus en CAP Locales du SNADGI-CGT 76.

**CAPL Agents C : 2 réserves constituées par la DSF de majorations de +0,02 sur 10 dossiers d'appels.**

**CAPL Agents B : 4 réserves constituées par la DSF de majorations de +0,02 sur 12 dossiers d'appels.**

**CAPL Agents A : 2 réserves constituées par la DSF de majorations de +0,02 sur 9 dossiers d'appels.**